



Pour plus d'informations, contacter
Serge Voltz, Graines Voltz, +33 (0) 611 718 340
Cees Boonman, Ball Seed Company, + 001 630-291-4492

Communiqué

Le 22 juillet 2009

L'ACQUISITION DE BALL DUCRETTET PAR GRAINES VOLTZ EST CONCRETISEE

Le 21 juillet 2009, Monsieur Serge Voltz, Président Directeur Général de Graines Voltz SA et Monsieur Todd Billings représentant la société Ball Horticultural Company société de droit américain dont le siège social est à Chicago USA ont finalisé l'acquisition par la société Graines Voltz de 100% des actions de la société CRH (Colegrave Reynaud Holding) SASU dont le siège social est à 74200 Margencel ZAE des Cinq Chemins et qui détient 100% du capital de sa filiale la société Ball Ducrettet SASU dont le siège social est situé à 74200 Margencel ZAE des Cinq Chemins.

Monsieur Serge Voltz a été nommé président de ces deux sociétés.

Le prix d'acquisition de 3 398 036 euros sera complété par un complément lors de la cession des tènements immobiliers propriétés de la société Ball Ducrettet.

Ce complément de prix sera versé lors de la cession par l'acquéreur, qui se charge de leur mise en vente, des tènements immobiliers, au prix du marché et pour un montant maximum de 500 000 euros.

Le financement fait l'objet d'un emprunt à moyen terme auprès des banques partenaires.

Les sociétés acquises par Graines Voltz dépendaient du groupe Ball Horticultural Company, spécialisé dans la vente de graines, jeunes plants, boutures de fleurs uniquement destinés aux professionnels.

Historiquement la société Ball Ducrettet a développé une forte présence sur le marché des collectivités et du fleurissement. Elle jouit aujourd'hui d'un savoir-faire et d'une réputation dans ce secteur.

Ball Ducrettet a réalisé un chiffre d'affaires de près de 10 millions d'euros en 2008. Elle emploie 29 salariés et sert 3100 clients professionnels.

Serge Voltz, Président fondateur de Graines Voltz, indique que « la création d'un partenariat fort entre les sociétés Ball et Graines Voltz permet de consolider nos fondations reposant sur nos produits et nos services à la clientèle et d'assurer la pérennité de l'entreprise. »

Il est prévu la fusion des sociétés CRH et Ball Ducrettet par voie d'absorption de la seconde par la première pour le 30 septembre au plus tard. A la faveur de cette fusion la société CRH prendra le dénomination de Ball Ducrettet.

La direction de Graines Voltz étudie la possibilité de fusionner la société CRH, devenue Ball Ducrettet avec la société Graines Voltz.